Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-108, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAT-TH-108 (v. A22.1) : Mise en place, sur un système de chauffage existant, d'un équipement ayant la fonction de programmation d'intermittence à heures fixes (thermostat programmable)

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……
Référence de la facture : ……
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

*Locaux du secteur tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : □ OUI □ NON

*Surface chauffée (m²) : ……
NB : La surface chauffée correspond à celle gérée par les équipements de programmation d'intermittence mis en place.

*Secteur d'activité :
□ Bureaux □ Enseignement □ Hôtellerie / Restauration □ Santé
□ Commerces □ Autres secteurs

*Energie de chauffage : □ Combustible □ Électricité

*L'équipement de régulation est installé sur un système de chauffage collectif à combustible ou électrique existant depuis plus de 2 ans : □ OUI □ NON

L'équipement possède les fonctions d'un programmateur d'intermittence au sens de la norme EN 12098-5.

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : ……
*Référence : ……

L'utilisation de cette fiche n'est pas cumulable avec la fiche d'opération standardisée BAT-TH-109 « Optimiseur de relance en chauffage collectif » et la fiche d'opération standardisée BAT-TH-116 « Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire ».